

Douzième jour

steria avenir

100% Salariés, Indépendants et Engagés

MOBILISATION OUVERTE À STERIA

TEPA, T'ES PAS LÀ, STERIA JOUE À CASH-CASH

Savez-vous que la direction juridique de l'URSSAF a averti STERIA en juin 2009 par courrier recommandé avec AR qu'elle devait appliquer la Loi TEPA avec rétroactivité depuis octobre 2007 ?

Qui était au courant de ce courrier et qui l'a caché aux salariés ?

Savez-vous qu'en 2008 la fédération patronale SYNTEC a publié et a distribué une circulaire TEPA opposable à STERIA comme l'a indiqué le président du Tribunal à l'avocat de STERIA en nous donnant raison lors de l'audience de juillet 2011 ?

Savez-vous comment la direction a répondu à la mise en demeure écrite des délégués STERIA Avenir en novembre 2010 pour l'application de la Loi TEPA et la régularisation des heures supplémentaires ?

Savez-vous depuis quand les irrégularités concernant les heures supplémentaires sont pointées du doigt par les syndicats STERIA Avenir, CFDT, CGT et SUD ?

Savez-vous combien d'heures supplémentaires effectuées ne sont pas prises en compte dans la paie des salariés concernés ? Qu'en est-il également des majorations légales et des repos compensateurs ?

Qui est responsable de ces graves erreurs de gestion ?

La Loi TEPA s'applique pour les heures supplémentaires quelque soit la modalité RTT des salariés !

Pour STERIA Avenir, la Loi TEPA, par la défiscalisation et l'exonération partielles des charges sociales, tend à motiver les salariés à exiger le paiement des heures supplémentaires effectuées.



Pauvres salariés, impossible de sauver leurs défiscalisations 2007 & 2008, leur entreprise n'ayant rien fait pour eux !



Ainsi, les entreprises qui n'ont pas appliqué la Loi TEPA semblent vouloir éviter la perte financière associée ! Qui en sont les victimes ?

La prescription fiscale triennale, les préjudices (CAF, Impôts, Emprunt...) liés au salaire annuel imposable, erroné sur vos fiches de paie, ne sont pas une fatalité.

Le syndicat STERIA Avenir vous aidera en agissant conformément à la législation pour obtenir vos droits directs et indirects.

STERIA doit reconnaître sa responsabilité et déclarer si possible ce sinistre à son assurance.

Les salariés ont droit à une réparation intégrale du préjudice et au paiement immédiat des sommes injustement prélevées avec remise des fiches de paie rectifiées.

Pour vos questions et marche à suivre : info@steria-avenir.fr

www.steria-avenir.fr

